

Exercice illégal :

De mieux en mieux !

L'an passé avait été d'un calme qui nous cachait la tempête car nous sommes passés **de 12 à 35 infractions** !

Certes le « salon respire » d'Angers nous a fourni son lot d'illégaux, mais si nous **avons réussi à endiguer la publicité dans les journaux gratuits** il n'en reste pas moins un nombre important **d'officines légales**, car inscrites au répertoire du commerce, mais **pratiquant une activité de manière illégale** : le massage.

La mode est aux **reflexologues** de tous pieds qui conjugent l'exercice illégal de la masso-kinésithérapie à celui de la pédicurie... Ainsi que les adeptes du **shiatsu**, qui en oublient que cette appellation a été créée il y a fort peu de temps pour échapper à la réglementation sur le massage au Japon (qui requerrait alors un diplôme d'état de 3 ans !) un peu comme le modelage...

Remercions ici ceux d'entre vous qui traquent les cartes de visites et autres prospectus qui viennent remplir nos boîtes aux lettres.

Vous trouverez ci contre les noms et les lieux des personnes mises en demeure cette année. Un des rôles de l'Ordre reste **d'assurer la sauvegarde de notre profession** et n'oublions jamais que **le massage reste notre seul territoire protégé**.

CLOAREC Mahilde	Saint Barthelemy
GOULAY Nathalie	St Jean des Mauverts
Mairie d'Avrillé	
GILET Murielle	Ecouflant
CORDONNIER Laure	St Philibert du Peuple
DELAUNE Marie-Reine	Angers
HUPONT Nelly	Allonnes
JAUNEAU Nina	Ecouflant
DELHOMMEAU Christelle	Miré
Soins de Beauté Discount	Tiercé
Famille MARY	St André-de-la-Marche
GODIN Jeanne	Chanzeaux
AUBRY Pascale	Angers
ROUCHON Nathalie	Beaucouzé
CHARDON Karine	Angers
PILETTE Marina	Angers
RONGERE Fabrice	Angers
BACAVE Suzanne	Beaufort en Vallée
MAURY Beatrice	Angers
LE BRIS Gwenaelle	Angers
WILLEMANT Corine	Montreuil-Bellay
ESSENCE Zen	Andard
FROGER Véronique	Trélazé
Sylvaine	St Jean des Mauverts
BIOTTEAU Maryse	Soulaines sur Aubance
MELLIER Isabelle	Brissac Quincé
Espace Yin Yang	Saumur
CARREVIP	Angers
BODYMINUTE	Angers
BEAUFRETON Marie A.	La Séguinière
PRIN Yvette	La Tessoualle
Institut THYALYSSE	Angers
Atelier Massotéo	Chalennes
DESSARD Benjamin	Coudray Macouard

Entrants au Tableau par transfert

(par ordre d'inscription)

M^{me} ROUX Caroline, diplômée de Nantes en provenance du Loire et Cher.

M. JURADO Gonzalo, diplômé de Madrid en 2004 en provenance de l'Orne.

M. RICHARD Goulven, diplômé de Belgique en 2009 en provenance d'Ile et Vilaine.

M. PREVOST Jason-Philippe diplômé de Belgique en 2004 en provenance des Alpes de Haute Provence.

M^{me} CHAUVELON Anne-Sophie diplômée d'Amiens en 2001 en provenance de la Loire Atlantique.

M. BOUYER Eric, diplômé à Nancy en 2000 en provenance de Loire-Atlantique.

M. GELABERT Arnaud, diplômé à Paris en 2004 en provenance du Val de Marne.

M^{me} ERIAUD Audrey, diplômée de Nantes en juin 2010 en provenance de Loire-Atlantique.

M. MENARD Philippe, diplômé à Nantes en 1983 en provenance de Guyane.

M^{me} MALVOISIN Maité, diplômée de Belgique en 2004 en provenance de la Mayenne.

M. GOUJON Paul, diplômé de Paris en juin 2011 en provenance d'Ile et Vilaine.

M^{me} DEVILLER Lucie, diplômée à Nantes en juin 2010 en provenance de la Vendée.

M^{me} LEBRUN Marie, diplômée à Nantes en juin 2011 en provenance de la Loire-Atlantique.

M. MINIER Fabien, diplômé de Belgique en 2008 en provenance de la Martinique.

M. BRUNEAU Alexis, diplômé de Poitiers en juin 2010 en provenance de la Vienne.

M. OUDOT Abel, diplômé de Rennes en 2011 en provenance d'Ile et Vilaine.

Déontologie

Article R4321-2 et BDK

« Dans l'exercice de son activité, le masseur-kinésithérapeute ... **établit un bilan** qui comprend le diagnostic kinésithérapique et les objectifs de soins, ainsi que le choix des actes et des techniques qui lui paraissent les plus appropriés. **Ce bilan est adressé au médecin prescripteur** et, à l'issue de la dernière séance, **complété par une fiche retraçant l'évolution du traitement kinésithérapique**, également adressée au médecin prescripteur ».

Ce texte, placé hiérarchiquement au dessus de la convention avec les Caisses, **nous oblige à fournir systématiquement**, que nous soyons libéral ou salarié, **un bilan écrit au prescripteur**.

Dominique DUPONT 

